

VACCINS : Que contiennent-t-ils ? Vidéo du 2/11/2020

Comment un toubib pourrait-il avoir l'inconscience de conseiller la vaccination et les patients de l'accepter, s'ils savaient ce que contiennent ces infâmes brouets ! La loi n'est plus acceptable à partir de là. Les parents doivent se porter assistance et se liguier, imposant leur volonté de faire respecter l'intégrité physique et psychique de leurs bambins.

Médecins et patients sont coupables de feindre de ne pas savoir !

On rappelle que non seulement le médecin a un devoir d'information vis-à-vis des patients, mais également que « le praticien se doit, pour tous les actes qu'il pratique, d'apporter la preuve qu'il a donné au patient une information claire, loyale, appropriée et exhaustive sur tous les risques encourus » **sous peine de poursuites. Informations généralement non transmises. Arrêts de la Cour de Cassation du 25/02 et 14/10/1997.**

Conformément aux propositions du groupe d'études sur les vaccinations de l'Assemblée nationale, présidé par le député Olivier JARDÉ et qui s'est tenu le 13 mars 2012, il serait souhaitable d'intégrer dans les notices des vaccins la composition complète de ceux-ci. Parmi la centaine d'adjuvants utilisés pour l'élaboration des vaccins, citons :

Le sulfate d'ammonium : un poison suspecté d'attaquer le foie, le système nerveux, le système gastro-intestinal et le système respiratoire.

La bêta-propiolactone : produit connu pour ses propriétés cancérigènes. Poison suspecté d'attaquer le foie, le système respiratoire et le système gastro-intestinal ainsi que la peau et les organes des sens.

Des levures génétiquement modifiées, de l'ADN bactérien ou viral d'animaux : substances qui peuvent s'incorporer dans l'ADN des vaccinés et entraîner des mutations génétiques inconnues.

Le latex : produit qui peut produire des réactions allergiques sévères mettant en péril le pronostic vital.

Le glutamate de sodium : produit neurotoxique connu pour ses effets mutagènes, tératogènes, entraînant des malformations et monstruosité et ses effets sur la descendance. Responsable d'allergie.

L'aluminium : neurotoxique et cancérigène (adjuvant), suspecté d'intervenir dans la maladie d'Alzheimer, de certaines démences, de comas et d'attaques. Responsable également d'allergies cutanées. Impliqué dans la myofasciite à macrophages.

Le formaldéhyde (formol) : constituant principal des substances employées dans l'embaumement ; poison lorsqu'il est ingéré, carcinogène, impliqué dans les leucémies, les cancers du cerveau, du côlon, des organes lymphatiques, suspecté d'occasionner des problèmes gastro-intestinaux ; poison pour le foie, le système immunitaire, le système nerveux, les organes de reproduction. Utilisé pour inactiver les germes.

Des micro-organismes : virus ou bactéries vivants ou tués, ou leurs toxines. Le vaccin polio contenait du SV40, le vaccin hépatite fait appel à ce virus du singe.

Le polysorbate 80 : connu pour causer des cancers chez les animaux.

Le tri (n) butylphosphate : suspecté d'être un poison pour les reins et les nerfs.

Le glutaraldéhyde : poison s'il est ingéré ; responsable de malformations néonatales chez les animaux d'expérimentation.

La gélatine : produite à partir de certaines parties de la peau des veaux et de porcs ainsi que des os de bovins déminéralisés. Responsable d'allergies.

La gentamycine, la polymyxine B, la streptomycine et la kanamycine (antibiotiques sous forme de trace) : toxiques pour les reins et le système nerveux ; responsables d'allergies pouvant être mortelles.

Le mercure (conservateur) : substance des plus dangereuses, qui a une affinité pour le cerveau, le foie, l'intestin, la moelle osseuse et les reins. D'infimes quantités peuvent causer des dommages graves au cerveau. Les symptômes de l'intoxication au mercure sont divers et certains sont superposables aux troubles et désordres autistiques. Théoriquement interdit dans les vaccins depuis 1999. La néomycine (antibiotique):

substance qui perturbe l'absorption de la vitamine B6. Une erreur d'assimilation de la vitamine B6 peut entraîner une forme rare d'épilepsie et de retard mental. Réactions allergiques pouvant être mortelles. Toxique pour les reins et le système nerveux.

Le phénol/phénoxyéthanol : utilisé comme antigel. Toxique pour toutes les cellules et capable de dérégler les réponses du système immunitaire.

Le borate de sodium (borax) : utilisé comme insecticide et comme raticide (mort aux rats) et contenu dans le très à la mode vaccin Gardasil.

Des bactéries, comme la Bordetella pertussis, couramment utilisées en tant qu'adjuvants des vaccins qui seraient susceptibles de déclencher des scléroses en plaques. Une étude intitulée « Le rôle potentiel de la colonisation subclinique par la Bordetella pertussis » dans l'étiologie de la sclérose en plaques » a d'ailleurs été récemment publiée dans la revue Immunobiology. [1]

Des cellules humaines et animales diverses : des cellules humaines provenant de tissus de fœtus, de l'albumine humaine, du sang de porc, de cheval, de mouton, de la cervelle de lapin, de cobaye, des reins de chien, du cœur de bœuf, des reins de singe, des embryons de poulet, des œufs de poule (pouvant être contaminés par le virus de la leucose aviaire, c'est-à-dire la leucémie des poules...), des œufs de canard, du sérum de veau (pouvant être porteur des prions du Creutzfeldt Jacob)...

Des nanoparticules diverses : Aluminium, Baryum, Bismuth, Carbone, Calcium, Chlore, Chrome, Fer, Potassium, Magnésium, Sodium, Nickel, Oxygène, Phosphore, Plomb, Soufre, Silicium, Étain, Titane, Tungstène, Zinc et Zirconium à la toxicité maximale. Toutes ces particules sont toxiques. La dimension nanométrique des particules de l'agglomérat les rend particulièrement pénétrantes. Le zinc est particulièrement nocif pour le cerveau, les yeux et les organes sexuels. Dans les 30 vaccins qui ont été analysés, 29 étaient à usage humain, et 1 à usage vétérinaire. Le seul vaccin qui ne contenait aucun de ces corps étrangers était un vaccin pour les chats. « La quasi-totalité de ces vaccins analysés contiennent à des

degrés divers des particules, certains contenant un « haut pourcentage de titane et d'aluminium associés à de petites quantités de chlore, sodium, silicium et soufre ».(Travaux des Drs Gatti et Montanari de l'université de Modena et Reggio Emilia, en Italie). Travaux publiés dans l'International Journal of Vaccines le 23/01/2017. « Sans savoir cela, comment comprendre que les vaccins peuvent pourrir notre santé, voire nous ôter la vie ! Lorsque les patients consultent leur médecin qu'ils se fassent accompagner d'un témoin non parent afin que soit respectés les Arrêts de la Cour de Cassation, jusqu'à, si nécessaire, porter l'affaire devant les tribunaux.